

Politique d'accueil d'enfant ayant des allergies ou intolérances alimentaires sévères

Politique d'admission

Un enfant est réputé avoir des allergies ou des intolérances alimentaires sévères lorsqu'un membre du Collège des médecins signe un billet médical l'attestant. Le CPE mettra en place la présente politique sous cette condition.

Cependant, lorsque l'enfant présente des signes importants d'inconfort ou qu'un des membres de sa famille souffre d'allergies sévères mais qu'aucun billet médical n'est disponible, le CPE pourra faire des ajustements préventifs selon les recommandations des parents en attendant la confirmation médicale.

Un suivi régulier sera fait auprès du parent afin d'obtenir le billet médical. Le parent doit entreprendre les démarches nécessaires dans un délai raisonnable.

Allocation supplémentaire pour l'accueil de l'enfant ayant des allergies ou intolérances alimentaires sévères au CPE

Le CPE peut recevoir une allocation supplémentaire pour l'accueil de l'enfant. Grâce à celle-ci, il sera possible de mettre en place un plan d'intégration personnalisé conformément aux recommandations des professionnels de la santé qui suivent l'enfant.

Il y a deux possibilités afin que le CPE puisse réclamer au ministère de la Famille une allocation supplémentaire pour l'intégration d'un enfant handicapé:

1. Les parents apportent la preuve au CPE qu'ils reçoivent un *supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels* par la Régie des rentes du Québec.
2. Les parents peuvent faire compléter un *rapport du professionnel* qui atteste l'incapacité de l'enfant.

Seuls les professionnels reconnus par le ministère de la Famille sont autorisés à signer le rapport du professionnel (médecins, ergothérapeutes, physiothérapeutes, optométristes, audiologistes, orthophonistes, psychologues, psychoéducateurs).

Pour que le CPE soit admissible à l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, l'incapacité doit être significative, elle doit être persistante et elle doit constituer un obstacle à l'accomplissement des activités courantes de l'enfant dans sa démarche d'intégration.

Préparation de l'accueil de l'enfant ayant des allergies ou intolérances sévères

La présente politique, le menu et les recettes sont remis aux parents avant le début de la fréquentation de l'enfant au CPE.

Les parents doivent d'abord compléter le **plan d'urgence (annexe 1)** et compléter l'**autorisation d'administration de médicaments (annexe 2)**, s'il y a lieu, pour l'auto-injecteur d'épinéphrine (Épipen ou équivalent) et/ou le diphenhydramine (Benadryl ou équivalent). Les parents sont responsables de fournir ces médicaments, qui seront conservés au CPE. Il est à noter que bien que l'éducatrice vérifie les médicaments, les parents sont responsables de s'assurer que les médicaments de leur enfant ne sont pas périmés.

Les parents doivent ensuite prendre connaissance des menus et des recettes, les analyser afin de déterminer la présence d'allergènes et y appliquer cette charte de couleur :

Vert = les aliments du repas ne présentent aucun risque

Rouge = Les aliments du repas présentent des risques graves et nécessitent un substitut

Jaune = des modifications mineures doivent être à apporter au repas

Le CPE s'engage à offrir à l'enfant un menu équilibré qui répondra aux exigences médicales prescrites. Pour aider le CPE dans ce sens, les parents sont invités à apporter au CPE des emballages d'aliments que l'enfant peut manger. Dans la mesure du possible, la cuisinière préparera à l'enfant un menu similaire aux autres enfants du groupe.

S'il y a des changements à la situation de l'enfant, les parents doivent aviser le CPE.

Les parents de poupons ayant des allergies ou intolérances sévères peuvent apporter des repas préparés de la maison le temps que les allergènes soient identifiés.

Une rencontre est ensuite organisée par la direction où la cuisinière, la directrice, l'éducatrice et les parents sont conviés afin de discuter du plan d'urgence et de la procédure à suivre pour les repas. Finalement, la cuisinière et les parents analysent ensemble les menus avec plus de précisions concernant les ingrédients utilisés.

Préparation et service des repas de l'enfant ayant de grandes allergies ou intolérances

- Le repas de l'enfant sera préparé à part des autres préparations;
- Le repas, la vaisselle et les ustensiles de l'enfant seront servis dans un bac fermé;
- La vaisselle utilisée sera de couleur différente des autres enfants du groupe;
- Le repas sera servi à l'enfant sur un cabaret de couleur pour créer une délimitation visuelle pour les autres enfants;
- Selon la gravité de la situation, une table et une chaise pourront être réservées pour les périodes de repas de l'enfant. Il sera alors placé un peu en retrait des autres pour éviter les cas de contamination ou d'allergies croisées.

Outils utilisés à la cuisine

- Une liste de tous les enfants ayants des allergies ou intolérances sévères sans photos (**annexe 3**) est préparé par la direction et remis à la cuisinière.
- La cuisinière précise les aliments qui ne peuvent être consommés par l'enfant et les substitutions à prévoir sur les recettes selon le menu analysé avec les parents (charte de couleur).

Outils utilisés par les éducatrices

- Le plan d'urgence est affiché au mur du local du groupe de l'enfant.
- Une liste de tous les enfants ayants des allergies ou intolérances sévères avec photos est affichée dans tous les locaux (**annexe 4**).
- La procédure de repas est affichée dans le local de l'enfant.
- Le porte-clés *Amigest* de l'enfant est jaune pour une identification rapide.